



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

Les Arcs sur Argens, le 16 mars 2022

PROWEIN 2022 du 15 au 17 mai 2022, Düsseldorf INFORMATIONS ESPACE DÉGUSTATION LIBRE VINS DE PROVENCE ROSÉ

A l'attention des entreprises adhérentes du CIVP et exposantes sur le salon PROWEIN (en direct ou indirect)

Les Vins de Provence seront présents sur l'édition 2022 de Prowein du 15 au 17 mai dans le Hall 10 au sein du Pavillon France, deux espaces sont aménagés sur 416m²:

- Un Espace Entreprises « Vins de Provence » avec 48 stands. L'ensemble des stands constitue l'espace « Entreprises Vins de Provence » aménagé et décoré par le CIVP aux couleurs des Vins de Provence.
- Un Espace Dégustation libre Rosé: uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou en direct) cet espace est animé par le CIVP, il permet aux visiteurs de déguster les vins des entreprises exposantes sur le salon et ainsi de réaliser une sélection en l'absence d'interlocuteur commercial avant de se diriger vers les entreprises qui ont retenu leur attention.

Lors de la dernière édition en 2019 près de 2000 visiteurs ont été accueillis sur l'espace dégustation Vins de Provence.

L'ESPACE DÉGUSTATION LIBRE VINS DE PROVENCE ROSÉ

En tant qu'exposant sur le salon, vous avez la possibilité d'obtenir une visibilité supplémentaire et d'augmenter vos opportunités de contacts en présentant une de vos cuvées sur l'Espace Dégustation Libre Vins de Provence. Attention le nombre de place est limité, une seule cuvée peut être présentée par entreprise exposante (code siret).

Les vins seront présentés sur place par tranches de prix € HT, Excellar/ départ cave.

Nouveauté pour 2022 : le carnet de dégustation sera « on line » ! En effet, afin de proposer un outil plus vertueux écologiquement et consultable en ligne avec des fonctionnalités nouvelles, nous avons développé un carnet de dégustation dématérialisé. Les professionnels pourront consulter en ligne les cuvées présentées et effectuer leurs sélections (grâce à plusieurs critères) en amont du salon, sur place ou après le salon. D'autres outils sur place seront à leurs disposition pour les accompagner dans leurs sélections.

1

Cibles	Acheteurs de vin, professionnels de la filière : importateurs, distributeurs, agents, CHR, cavistes, sommeliers... Presse, influenceurs.
Objectifs	Développer la notoriété et l'image des Vins de Provence auprès des visiteurs du salon Présenter la diversité et la qualité de l'offre Vins de Provence Créer de l'affluence sur l'espace Vins de Provence Favoriser les contacts commerciaux et ainsi aider au développement des ventes
Communication	Emailing d'information et promotion envoyé à plus de 7000 contacts professionnels Carnet de dégustation en ligne envoyé avant le salon et consultable pendant et après le salon Objets promotionnels Vins de Provence Documentation Vins de Provence

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Les frais de participation s'élèvent à **144€ TTC (120,00€ HT) pour une cuvée présentée.**

CÔTES DE PROVENCE • COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE • COTEAUX VAROIS EN PROVENCE

CIVP - CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE • MAISON DES VINS - RN7 - CS 50002 F - 83 460 LES ARCS / ARGENS
T: +33 (0)4 94 99 50 10 • F: +33 (0)4 94 99 50 19 • CIVP@PROVENCEWINES.COM • WWW.VINSDEPROVENCE.COM
SIRET : 451 070 197 00012 • APE : 9499Z



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

Ce tarif comprend :

- ✓ Création d'un carnet de dégustation en ligne
- ✓ Animation du stand et distribution de matériel promotionnel
- ✓ Participation au groupage et acheminement des cartons sur le salon
- ✓ Communication autour de l'espace Vins de Provence auprès des professionnels
- ✓ Envoi du listing des visiteurs après le salon pour votre suivi commercial.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Participation limitée à 1 cuvée de vin rosé par entreprise exposante.
- Être exposant sur le salon Prowein (sur l'espace géré par le CIVP ou en direct)
- Nombre de places limité
- Pour les regroupements d'entreprises : chaque membre du regroupement peut présenter une cuvée.
- Être adhérent du CIVP
- Être à jour de ses cotisations et de ses déclarations interprofessionnelles (DRM, DS, contrats)
- Seuls les vins AOP relevant du CIVP peuvent être présentés : Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence.

POUR PARTICIPER : DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 31 MARS DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

1. Vous inscrire en ligne sur le site de gestion des événements du CIVP avant le 31 mars : [INSCRIPTIONS](#)
2. Régler les frais de participation de 144€ TTC en ligne
3. Compléter le formulaire « communication » impérativement avant le 4 avril (**prévoir logo et photo packshot de la cuvée présentée**) : <https://airtable.com/shrGY8gaufOJ2idOC>

2

Les informations que vous nous transmettez seront reprises dans les supports de présentation des vins sur l'espace dégustation et dans le carnet de dégustation en ligne.

Votre inscription sera prise en compte à réception de votre paiement et après validation par le service comptabilité. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée (inscriptions sur le site www.vinseprovence.com).

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à la clôture des inscriptions.

Désistement : En cas de désistement après le 31 mars les règlements adressés au CIVP seront conservés.

ENVOI DES ÉCHANTILLONS

Le CIVP organisera un groupage pour les vins de l'Espace dégustation. Une information spécifique vous sera adressée pour vous indiquer la procédure.

Nombre d'échantillons par cuvée : 12 bouteilles vous seront demandées pour l'Espace dégustation.

Les vins pour l'Espace dégustation devront être livrés au lieu de groupage entre le 19 avril et 3 mai 2022. **Merci de prendre en compte cette date pour vous assurer que vos cuvées seront embouteillées avant si vous participez au groupage, ceux qui ne participent pas au groupage devront déposer leurs bouteilles le samedi 14 mai entre 10h & 17h.**

Entreprises qui exposent avec le CIVP : un groupage vous sera également proposé pour acheminer les vins et le matériel que vous utiliserez pour votre stand. Les coûts de transport et de manutention seront refacturés aux exposants à la fin du salon au prorata des quantités de vin et de matériel

CONTACT CIVP

Hélène GARCIA - Tél : 04 94 99 50 17 - Email : hgarcia@provencewines.com

CÔTES DE PROVENCE • COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE • COTEAUX VAROIS EN PROVENCE

CIVP - CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE • MAISON DES VINS - RN7 - CS 50002 F - 83 460 LES ARCS / ARGENS
T: +33 (0)4 94 99 50 10 • F: +33 (0)4 94 99 50 19 • CIVP@PROVENCEWINES.COM • WWW.VINSDEPROVENCE.COM
SIRET : 451 070 197 00012 • APE : 9499Z